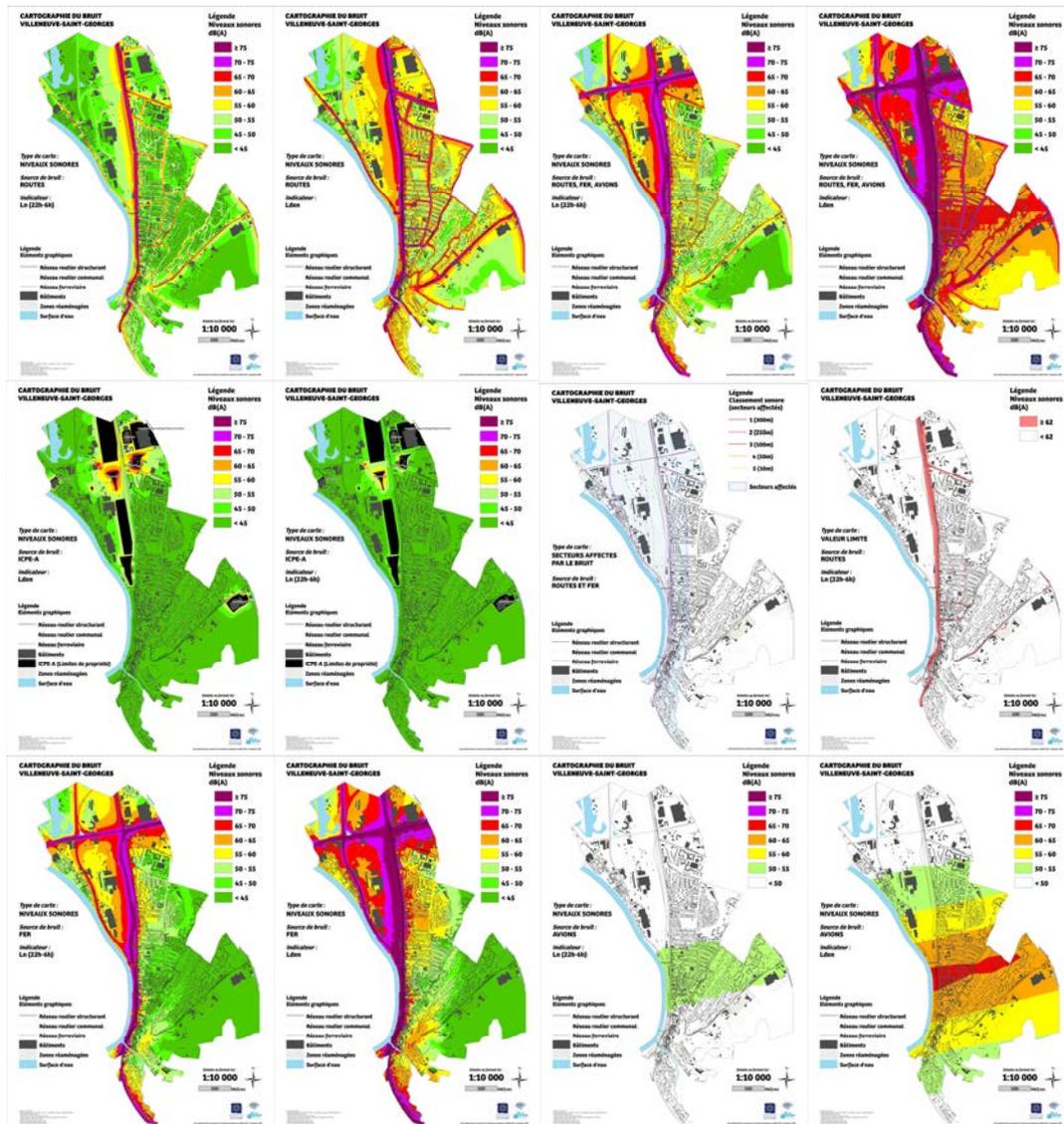


CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES (CBS)



Ville de Villeneuve Saint Georges

CARTES DE BRUIT

Présentation générale

La directive n° 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, vise à instaurer une approche commune au sein de l'Union Européenne destinée à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit.

La **cartographie communale du bruit** est avant tout **un document d'information**, non opposable, à destination du public, mais aussi de la collectivité.

C'est **un outil de diagnostic qui servira à l'élaboration du "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.)"** tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

Cette approche est basée sur l'élaboration et la publication de cartes de bruit stratégiques (CBS) et sur l'information des populations au niveau local.

L'objectif des cartes de bruit est principalement d'établir un référentiel, à l'échelle de grands territoires, qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore.

Les cartes de bruit stratégiques visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et des installations industrielles classées, soumises à autorisation.

Ces cartes de bruit ont vocation à être réexaminées et le cas échéant révisé au minimum tous les 5 ans.

Les principales sources de bruit

Le champ d'application de cette directive concerne le bruit dans l'environnement. Celui-ci est défini comme **"le son extérieur non désiré ou nuisible résultant d'activités humaines"**.

Les sources de bruit observées sont :

- les infrastructures terrestres de transport (trafic routier et ferroviaire),
- l'activité aérienne des grands aéroports,
- les installations classées pour l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Certaines sources de bruit ne sont pas concernées :

- les nuisances liées au bruit de voisinage et aux activités domestiques,
- les bruits perçus sur le lieu de travail ou à l'intérieur des transports.
- le bruit résultant d'activités militaires.

Indicateurs sonores

Les cartes de bruit sont éditées selon deux indices acoustiques de "niveau" ("level" en anglais, symbolisé "L") :

- L'indice acoustique nocturne **Ln ou Ln_{ight}** ("n" pour "night" : la nuit en anglais), indice du niveau sonore moyen de la période de nuit, entre 22h et 6h.
- L'indice de la journée de 24h : **Lden** ("d" pour "day" : le jour, "e" pour "evening" : le soir, "n" pour "night" : la nuit).

L'indicateur Lden : niveau sonore équivalent pour les périodes jour, soir et nuit d'une durée totale de 24h et dont les niveaux sonores du soir et de la nuit ont été volontairement augmentés respectivement de 5 et 10 dB(A) (*Valeur de mesure qui tient compte de la sensibilité de l'oreille*).

Ces indicateurs de niveau sonore sont figurés sur les différentes cartes.

Les valeurs limites

Les valeurs limites, dont le dépassement conduit à envisager la prise de mesures correctrices, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

*Valeurs limites en dB(A)**

Indicateur de bruit	Aérodromes	Route et / ou LGV	Voie Ferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden	55	68	73	71
Ln		62	65	60

* Le dB(A) est utilisé pour mesurer les bruits environnementaux : c'est une unité de niveau de pression acoustique. L'oreille et le cerveau humain interprètent l'intensité d'un son en partie en fonction de sa hauteur tonale, par conséquent, les sonomètres sont programmés pour mesurer le dBA, « A » représentant un facteur appliqué pour refléter la manière dont l'oreille humaine entendrait et interpréterait le son qui est mesuré.

Les cartes de bruit

- Les cartes de « niveaux sonores »

Ces cartes représentent, pour chaque source de bruit et chaque indicateur, les zones exposées au bruit, délimitées par des isophones, courbes de même niveau sonore de 5 en 5 dB(A), colorées conformément à la norme NF-S31-130.

- Les cartes de « Secteurs affectés »

Ces cartes représentent les secteurs affectés par le bruit définis dans les arrêtés préfectoraux de classement établis distinctement pour les routes et les voies ferrées. Ces arrêtés définissent pour chaque infrastructure la catégorie de classement correspondante ainsi que le périmètre du secteur affecté.

- Les cartes de « Valeur limite »

Ces cartes montrent par une couleur unique, les zones où les valeurs limites sont dépassées.

Comment lire les cartes de bruit ?

La carte du bruit permet d'évaluer l'exposition au bruit dans une zone donnée, en tenant compte des différentes sources superposées de bruit tels que les trafics routier, ferré, aérien et autres activités industrielles.

La lecture de la carte ne peut être comparée à des mesures de bruit sans un minimum de précaution, mesures et cartes ne cherchant pas à représenter les mêmes effets. Il s'agit dans la carte d'essayer de représenter **un niveau de gêne**.

Afin de faciliter la lecture de la carte, une échelle de couleur indique les différents niveaux de bruit. Les couleurs renvoient à un niveau de bruit avec aux extrêmes, le vert clair pour les zones calmes (en-dessous de 40 dB(A)) et le noir pour les zones très bruyantes (au-dessus de 80 dB(A)).

Niveau de bruit :

	< 55 db
	55 - 60 db
	60 - 65 db
	65 - 70 db
	70 - 75 db
	75 - 80 db
	> 80 db

L'échelle de couleur utilisée pour les cartes présentées est conforme à la norme NF S 31- 130 en vigueur, conformément à l'arrêté ministériel du 4 avril 2006.

Pour l'analyse des populations : le calcul du niveau sonore est réalisé à 4 mètres de hauteur et à 2 mètres de la façade.

A chaque bâtiment est affectées la valeur maximale trouvée sur les façades : surévaluation importante du nombre de personnes impactées par niveau sonore fort. De même un bâtiment sensible peut être considéré comme totalement supérieur au seuil même s'il n'y a qu'une façade concernée.

Consultation des cartes

1 : Carte type « a » Niveaux Sonores

VSG_a_Niveaux-Avions-Lden
 VSG_a_Niveaux-Avions-Ln
 VSG_a_Niveaux-Fer-Lden
 VSG_a_Niveaux-Fer-Ln
 VSG_a_Niveaux-Icpe-Lden
 VSG_a_Niveaux-Icpe-Ln
 VSG_a_Niveaux-Multi-Lden
 VSG_a_Niveaux-Multi-Ln
 VSG_a_Niveaux-Routes-Lden
 VSG_a_Niveaux-Routes-Ln

2 : Cartes type « b » Secteurs Affectés

VSG_b_SecteursAffectes-Routes&Fer

3 : Cartes type « c » Valeurs limites

VSG_c_Seuil-Avion-Lden
VSG_c_Seuil-Fer-Lden
VSG_c_Seuil-Fer-Ln
VSG_c_Seuil-Routes-Lden
VSG_c_Seuil-Routes-Ln

4 : Cartes type Localisation Equipements Sensibles

VSG_Location-equipements-sensibles

Consultations données statistiques

VSG_Statistiques :

- tableaux
- graphiques

Consultations Résumé non technique

Résumé non technique Carto94

Sites utiles

Centre d'information et de documentations sur le bruit - CIDB

ODES94 - Bruitparif

Préfecture du Val de Marne

CG 94

DDE

MEEDDAT

...